



Suivi
Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent
10, rue King, suite 400
Huntingdon, QC J0S 1H0
Tél. (450) 264-5411
Fax. (450) 264-6885
mrchsl@mrchsl.com

Vol. 13, no. 4

ÉCHOS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

Séance du 13 avril 2011

Suivi du schéma d'aménagement et de développement

Le Conseil des maires a approuvé la demande de conformité des règlements suivants, puisqu'ils ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

- Nos 412-12-2010 et 413-12-2010 de la municipalité de Dundee qui visent le changement d'usage de l'église catholique en celui de résidence dont notamment l'inclusion de l'emplacement à la zone adjacente (commerciale et résidentielle);
- N° 308-19 de la municipalité de Saint-Anicet qui vise des règles relatives à l'aménagement d'un établissement de camping et des dispositions particulières à la zone m-101 pour la construction complémentaire à l'usage autocaravane;
- N° 25.4-2011 de la municipalité d'Ormstown qui vise la concordance au règlement 240-2010 (modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé) relativement à la demande à portée collective dont notamment à autoriser un usage résidentiel sur un lot vacant d'une superficie de 20 hectares et plus et aux conditions nécessaires à assurer l'harmonie des usages en territoire agricole;
- N° 25.5-2011 de la municipalité d'Ormstown qui vise à permettre l'activité extractive de sable et de gravier dans la zone agricole A-04-414 et des modifications visant les piscines, les enseignes et le drainage d'espace de stationnement;
- N° 65-2011 de la municipalité d'Ormstown qui vise des mesures d'harmonisation relatives aux constructions, aux enseignes et aux espaces de stationnement dans les zones résidentielles et commerciales en développement;
- N° 66-2011 de la municipalité d'Ormstown qui vise la planification d'ensemble de zones résidentielles à développement selon des critères d'harmonisation paysagère et de mise en valeur des éléments naturels;
- Nos 23.1-2011, 24.1-2011 et 22.4-2011 de la municipalité d'Ormstown qui vise des normes relatives aux rues dans la situation où les terrains adjacents à la rue sont construits et des normes relatives à un terrain à proximité d'un cours d'eau, à identifier les cas de rues pouvant se prévaloir de cette disposition au lotissement et à identifier les cas d'exception à l'application de certaines conditions pour l'émission de permis de construction par exemple : bâtiment sommaire en territoire agricole;
- N° 23.2-2011 de la municipalité d'Ormstown qui vise la procédure de dépôt d'une demande de permis de lotissement et la forme de la demande pour des projets de 5 lots et plus et nécessitant la construction de rues et des dispositions pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;
- Nos 24.2-2011 et 25.6-2011 de la municipalité d'Ormstown qui vise à revoir les limites des zones en fonction des usages, à modifier les usages dans les différentes zones commerciales, à régir les piscines, à régir les projets intégrés, à régir les constructions dérogatoires et modifier toutes dispositions en lien avec les règlements précédents;

Cours d'eau

M. Paul Lapp, ingénieur, a été mandaté pour réaliser les démarches nécessaires pour la réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau suivants :

- Ruisseau Noir, municipalité de Hinchinbrooke;
- Cédar, municipalité de Saint-Anicet;
- Leduc, municipalité de Saint-Anicet;
- Décharge St-Louis, municipalité de Sainte-Barbe.

De plus, il a été mandaté pour réaliser une inspection sur la propriété de M. P. Ednie et de nous confirmer s'il s'agit d'un cours d'eau ou non.

Demandes d'appui

Les maires ont résolu d'accorder leur appui aux organismes suivants :

- MRC des Sources en regard à la reconnaissance municipale dans la gestion de son territoire concernant l'exploration et l'exploitation des mines.
- Municipalité de Franklin afin de demander au Conseil d'administration de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent de faire marche arrière dans sa décision de fermeture du Centre de services de Saint-Antoine-Abbé.
- Ville de Brossard dans sa demande formelle au gouvernement fédéral d'agir rapidement dans l'annonce de la construction d'un nouveau pont « Champlain » reliant la Rive-Sud à Montréal.
- MRC des Collines-de-l'Outaouais qui désire obtenir le pouvoir pour les municipalités de régler les heures d'ouverture des carrières et sablières.

Pacte rural

Les maires ont résolu d'accorder l'aide financière du « Pacte rural 2011 » selon le tableau suivant :

ORGANISME	PROJET	MONTANT RECOMMANDÉ
CLD Haut-Saint-Laurent	Agent touristique	35 000 \$
Amis de la RNF du lac Saint-François	Continuité et croissance	35 000 \$
Aventuriers de l'archéologie	Salaire du directeur	35 200 \$
CLD Haut-Saint-Laurent	Agent de promotion de la MRC HSL	35 000 \$
MRC du Haut-Saint-Laurent	Taxibus	40 359 \$
CJE	Coopérative jeunesse de Service HSL	3 500 \$
Maison des jeunes	Camp des grands explorateurs : été extrême 3	12 000 \$
Sur les routes du St-Laurent	Intégration des municipalités au service	42 744 \$
Friperie communautaire Huntingdon	Déménagement, fonctionnement et visibilité	15 928 \$
Municipalité de Saint-Anicet	Aménagement du centre communautaire	18 390 \$
CDEVH	Motel industriel agroalimentaire	35 000 \$
Aventuriers de l'archéologie	Positionnement du CISA Droulers/Tsionhiakwatha	11 000 \$
MRC du Haut-Saint-Laurent	Campagne de promotion et reconnaissance des ressources bénévoles HSL	30 000 \$
Une affaire de famille	Halte-garderie	14 229 \$
Pacte de rue inc.	Coopérative de solidarité artistique jeunesse « Garage »	10 000 \$
Musique Val des Pommes	Apple Hollow Music Fest 2011	1 500 \$
	Total montant recommandé	374 850 \$

Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des maires est fixée au mercredi 11 mai 2011, à 19 h 30. Cette séance aura lieu au 4^{ème} étage du 10, rue King, à Huntingdon, soit à la MRC du Haut-Saint-Laurent.